

Syndicat Mixte du Dropt Aval

Siège social :

ZA de la Brisse - Bâtiment D
47800 MIRAMONT DE GUYENNE

Secrétariat :

23 av de la Bastide
24500 EYMET

Délibérations du Comité Syndical

Acte n° DE_2026_006

Séance de la réunion du 9 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le 9 mars à 18 h 30, le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Monteton sous la présidence de Stéphane FARESIN, le Président.

Date de convocation : 2 mars 2026 (1^{ère} réunion le 2 mars 2026 : absence de quorum)

Nombre de voix : 252

Nombre de voix présentes : 37

Nombre de voix votantes POUR : 37

M. Manuel DEZEN a quitté la séance avant le vote des délibérations.

Présents hors GEMAPI : Laurent MERSIE, Claude ANTONINI, Jean-Jacques FOULOU, Jean-Claude CASTAGNER, Christine CORDAZZO, Maurice DREUX, Éric FELLET, Estelle ALBERTINI GIROLDI, René ARCHAMBEAU, Marie-Hélène SAMSON, Daniel LEYRITS, Christian BONNEAU, Dominique SABOURDY, Guy OSSARD, Jeanine NADEAU, Patrick CROUZET, Fabien VECCHIATO et Denis GRANEREAU.

Absents excusés hors GEMAPI : Jacques LAFFITTE, Philippe TONNELET, Jean-Luc ESPALIER, Jean-Marc PIAZZETTA, Jean-Louis DESSALLES, Pierre VINCENZI, Patrick GUERY, Thierry GOURGUES, Julien PAUILLACQ, Bruno MONTI et Lucien POMEDIO.

Absents hors GEMAPI : José HEREDIA, Jean-Luc DUPRAT, Philippe CONSTANS, David MAU, David BONNEFIN, Jacques BOULEAU, Jérôme SOURISSE, Pascale DALTO, Lionel SIMONET, Yannick DEZELLIS, Juliette DEMARET, Mario COVOLAN, Éric VETTORELLO, Christophe MOTHES, Sophie LAHONTA, Pascale GUAGNI-LE MOING, Michel LARTIGUE, Luc SAUVE, Jean-Jacques TRICHEREAU, Anthony COMTE, Emilien ROSO, Daniel BAURY, Sébastien JAN, Cyril ROUILLON, Damien MATTERA, Jean-Claude RAPHALEN, Bastien MERCIER, Maddly ROUAIX-HUDIER, François MIGAUD, Jean-Marie GAVERINA, Grégory BESIN, Philippe PAGOTTO, Monique LARUE, Christopher KIES, Frédéric DELLA LIBERA, Alain GEFFRAULT, Xavier THEVENET, Alain DOUX, Josette MUGRON, Nicolas DUSSEAU, Michel POSSAMAI, Françoise NOVAK, Nicolas CHAMBON, Mickaël MASSIGNANI, Mickaël GUERN, Habib HANANA, Angelo DE BORTOLI, Jérémie COUSIN, Jean-Pierre BORDIN, Alain BUGGIN, Jacques CAMBECEDES, Bernard AUCOIN, Floriane GUICHARD, Jean-Noël VACQUÉ, Clément LAFOSCADE, Jacques GERVAIS, Joël DOUX, Ludovic BIGOT, Christophe SPAGNOL, Christian LERICI, Frédéric DE MONTBRON, Vincent ASTOLFI, Cédric LOUGRAT, Christiane LARTIGUE, Olivier BALSAC, Bernard PATISSOU, Myriam REGIMON, Stéphanie ROBIN-JEGU, Daniel AUBERT, Robert LAMOUREUX, Richard DE BIASI, Bernard REBILLOU, Alain TOUZEAU, Lionel BALOCHE, Didier LECOURT, Sébastien BUTTIGNOL, Vincent DESPAGNE, Christophe REBOUL, Jean DE MONTEIL, Rose LUIZ, Jean-Christian BOISSONEAU, Max GAVA, Amélie BOURQUARD, Julien CLERET, Jean Alain TOUZEAU, Daniel CHATAING, Henri JOANCHICOY, Didier BERNARDI, Pierre BACOGNE, Alexandre FANTINO, Claude MOINET et Julien LAFON.

Présents GEMAPI : Fabien VECCHIATO, Christine CORDAZZO, Patrick CROUZET, Jeanine NADEAU, Alain ROUX, Denis GRANEREAU, Maurice DREUX, Éric FELLET, Christian BONNEAU, Stéphane FARESIN, René ARCHAMBEAU, Marie-Hélène SAMSON, Daniel LEYRITS, Jean-Jacques FOULOU, Claude ANTONINI, Jean-Claude CASTAGNER, Laurent MERSIE, Dominique SABOURDY et Guy OSSARD.

Absents excusés GEMAPI : Lucien POMEDIO, Bérangère FORET, Pierre VINCENZI, Bruno MONTI, Jean-Louis DESSALLES, Jacques LAFFITTE, Jean-Luc ESPALIER, Thierry GOURGUES, Julien PAUILLACQ, Philippe TONNELET, Patrick GUERY et Jean-Marc PIAZZETTA.

Absents GEMAPI : José HEREDIA, Juliette DEMARET, Olivier CHARRON, Christophe MOTHES, Philippe DELIGNE, Jérôme SOURISSE, Jacques BOULEAU, Éric VETTORELLO, Sophie LAHONTA, Lionel SIMONET, Jean-Luc DUPRAT, Pascale DALTO, Bernard PAGOT, Pascale GUAGNI-LE MOING, David BONNEFIN, Yannick DEZELLIS, Michel LARTIGUE, Valérie MENERET, David MAU, Luc SAUVE, Jean-Jacques TRICHEREAU,

CERTIFIE EXECUTOIRE

Transmis en Sous-Préfecture de Marmande le 17 mars 2026

Publié le 17 mars 2026

Anthony COMTE, Emilien ROSO, Daniel BAURY, Sébastien JAN, Cyril ROUILLON, Jean-Michel MASCOTTO, Damien MATTERA, Philippe CONSTANS, Mario COVOLAN, Jean-Claude RAPHALEN, Bastien MERCIER, Maddy ROUAIX-HUDIER, François MIGAUD, Jean-Marie GAVERINA, Jean Alain TOUZEAU, Alexandre FANTINO, Grégory BESIN, Monique LARUE, Christopher KIES, Christian LERICI, Frédéric DELLA LIBERA, Alain GEFFRAULT, Frédéric DE MONTBRON, Xavier THEVENET, Alain DOUX, Josette MUGRON, Nicolas DUSSEAUX, Jérôme TROLLIET, Françoise NOVAK, Patrice CLAUZADE, Mickaël MASSIGNANI, Mickaël GUERN, Jean-Claude MONTAGNE, Bernard PATISSOU, Angelo DE BORTOLI, Dominique BENNAMIAS, Jérémie COUSIN, Ghislaine QUEYREAU, Jean-Pierre BORDIN, Alain BUGGIN, Jacques CAMBECEDES, Bernard AUCOIN, Laurence DUCOS, Clément LAFOSCADE, Joël DOUX, Ludovic BIGOT, Floriane GUICHARD, Christophe SPAGNOL, CDC Rurales entre deux mers (Commune de Mourens), Vincent ASTOLFI, Cédric LOUGRAT, Christiane LARTIGUE, Olivier BALSAC, Myriam REGIMON, Stéphanie ROBIN-JEGU, Daniel AUBERT, Robert LAMOUREUX, Richard DE BIASI, Bernard REBILLOU, Alain TOUZEAU, Lionel BALOCHE, Denis CHAUSSIE, Didier LECOURT, Francis LAPEYRE, Vincent DESPAGNE, Julien ORGET, Antoine PERON, Jean DE MONTEIL, Laurent DUVILLE, Rose LUIZ, Jean-Christian BOISSONEAU, Max GAVA, Amélie BOURQUARD, Julien CLERET, Daniel CHATAING, Jean-Patrick SOULÉ, Henri JOANCHICOY, David LARTIGAU, Didier BERNARDI, Pierre BACOGNE, Claude MOINET et Julien LAFON.

Secrétaire de séance : Christian BONNEAU

PRESENTATION ET VOTE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025

Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de M. FARESIN Stéphane, Président :

- Après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025 ;
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 ;
- Constatant que le compte financier unique fait apparaître un :

Excédent de 955 136,56

Le Comité Syndical décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

	Dépenses	Recettes	
INV	Dép. réelles	2 288 643,49	RR1
	Dép ordre	-	RO1
	Total	2 288 643,49	1 514 566,29
FCT	DRF	211 167,56	RRF
	DOF	-	ROF
	Total	211 167,56	354 287,80
resultat 2025			
(1) Résultat de fonctionnement	143 120,24	Titres - Mandats de Fonctionnement de l'exercice	
(2) Résultat antérieur	812 016,32	002 du budget N-1 - si dépenses + si recettes	
(1)+(2)=(3) Cloture fonctionnement	955 136,56	si excédent : à affecter // si déficit : à reporter au 002 (ligne 11)	
(4) Résultat d'investissement	-774 077,20	Titres - Mandats d'investissement de l'exercice	
(5) Résultat antérieur	415 024,89	001 du budget N-1 - si dépenses + si recettes	
(4)+(5)=(6) Cloture investissement	-359 052,31	à reporter au 001 du budget N	
(6) Cloture Investissement	-359 052,31		
(7) Restes à réaliser recettes	492 809,00		
(8) Restes à réaliser dépenses	-363 330,85		
(6)+(7)-(8)=(9) Besoin de financement	-229 574,16	à couvrir à l'aide de l'excédent de fonctionnement de la ligne (3)	
Affectation 2026			
(10) Financement investissement (opte 1068)	229 574,16	objectif : couvrir le besoin de financement (9) à l'aide de l'excédent de fonctionnement (3)	
(11) Report en fonctionnement (Ligne 3 - ligne 10)	725 562,40	002 - si dépenses + si recettes	
(12) Résultat d'inv. Reporté (= ligne 6)	-359 052,31	001 - si dépenses + si recettes	

Monsieur le Président indique que le résultat de clôture de l'exercice 2025 de la section de fonctionnement s'élève à la somme de 955 136.56 €.

Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	812 016,32
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	817 427,04
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	143 120,24
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2025	955 136,56
A. EXCEDENT AU 31/12/2025	955 136,56
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	229 574.16
Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	725 562,40
B. DEFICIT AU 31/12/2025	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Le Comité syndical, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, décide à l'unanimité des membres présents, d'affecter les résultats de fonctionnement comme suit :

- La somme de 725 562.40 € sera affectée à la ligne codifiée 002 du Budget primitif 2026 (Excédent de fonctionnement reporté) ;
- La somme de 229 574.16 € au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement ;
- La somme de 359 052.31 € sera affectée à la ligne codifiée 001 du Budget primitif 2026 (Déficit d'investissement reporté).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Secrétaire de Séance
Christian BONNEAU

Le Président,
Stéphane FARESIN